PIECES ACCEPTEES EN CAS DE NON-PRESENTATION DE LICENCE

PIECES D'IDENTITE OFFICIELLES	PIECES D'IDENTITE NON OFFICIELLES
PASSEPORT CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERMIS DE CONDUIRE **L'ARBITRE NE DOIT JAMAIS LES SAISIR**	- TOUT DOCUMENT AVEC PHOTOGRAPHIE DU JOUEUR + SES NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE (ex: Carte vitale avec photo, carte scolaire, carte d'étudiant) - Une capture d'écran de Foot Clubs (liste imprimee) -Une attestation de licence obtenue sur "Mon espace FFF" **SI RESERVES, l'arbitre doit les saisir**

PIECES REFUSEES EN CAS DE NON PRESENTATION DE LICENCE

Une pièce d'identité sur un écran de smartphone ou tablette (sauf capture d'écran de Foot clubs sous forme de liste) Une pièce d'identité par e-mail ou MMS